



Conseil d'administration du 14/10/2013

Lieu	Maison des Associations
Présents	Gisèle Camus, Marc Cros, Pascal Jarrosson, Marie-Paule Maury, Christiane Miceli, Suzy Saint Macaire, Elsa Le Cronc, Pascaline Brandalac
Excusés	Annick gouraud, Alain Hébert, Alex Broner

1

1) *Projet de modification des statuts (changement de siège social, modification du nombre de représentants par CS)*

Il était envisagé de transférer le siège social du Club à la Maison des Associations mais la Maison des Associations ne peut pas remplir cette fonction.

Le Conseil d'Administration décide donc de ne pas donner suite à ce projet.

Concernant le nombre de représentants par conseil syndical : comme le prévoit les statuts, il faut 3 titulaires. Le conseil d'administration propose que ces 3 titulaires puissent être assistés de 2 suppléants.

Concernant les formations proposées par le Club, elles sont ouvertes à l'ensemble des membres du conseil syndical. En effet, il faut tenir compte des commissions créées au sein des conseils syndicaux. Cet accès aux formations peut aussi permettre de stimuler **les membres du CS**, de mieux les impliquer au sein de **celui ci**.

2) *Question de l'adhésion du Club à une association de défense telle UFC-Que Choisir, Arc, CLCV...*

La question de cette adhésion s'est posée au sujet de la prise en charge de la réfection des colonnes montantes par ERDF. En effet, plusieurs copropriétés se trouvent confrontées à cette difficulté. Suite à une action en justice, la copropriété Amouroux I a eu gain de cause.

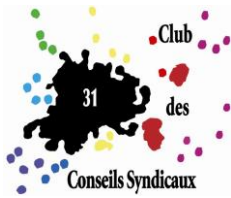
Les copropriétés concernées auraient pu mener une action commune avec l'appui d'une association de défense.

Mme Maury précise qu'à ce jour, les décisions de justice sont de moins en moins favorables aux copropriétés et renvoient aux mentions des règlements de copropriété.

De ce point de vue, agir en justice semble aujourd'hui peine perdue.

L'adhésion à une association de défense ne semble donc pas opportune. D'ailleurs, il serait intéressant de réfléchir à la possibilité pour le club de représenter les copropriétés adhérentes en justice. Cela permettrait de se regrouper pour d'une part, avoir de la force et d'autre part, pour mutualiser les moyens. Il faudrait présenter un projet lors de la prochaine AG annuelle (juin 2014).

Mme Maury se charge d'interroger Me Olivé-Latour sur ce point.



Conseil d'administration du 14/10/2013

3) Planning des activités du Club nov 2013-juin 2014 :

- Possibilité d'une intervention de Me Olivié-Latour sur un sujet précis qui intéresse une majorité de copropriété : Mme Maury voit pour le coût horaire. Sujet à définir. Date : 2014

FORMATIONS :

- Démarche globale de réhabilitation (proposée par l'Espace Info Energie et ADIL) : présenter un projet de travaux de A à Z (quel diagnostic, qui fait quoi, processus de décisions, planning...) **Novembre 2013**
- Missions du président du CS (ADIL) : quel est le rôle spécifique dévolu par la loi au président et échanges d'expériences **Décembre 2013**
- Audit énergétique (Espace Info Energie et Adil) : point sur le dispositif légal et ses aspects techniques **Février 2014**
- Présentation loi ALUR : loi « accès au logement et un urbanisme rénové », en discussion au parlement, va modifier le droit de la copropriété **Mars 2014**

VISITES :

- Cristal : travaux de réhabilitation en cours, présence de l'architecte **Avril 2014**
- Bd Montplaisir : échanges, moment convivial **Mai 2014**

AG :

Réfléchir à organiser l'AG dans un endroit sympathique (sur une péniche ou autre idée originale). Pascaline Brandalac se renseigne sur le coût. Solliciter la présence d'un journaliste de venir. **Juin 2014**

REUNION-DEBAT :

Sujet : le financement des travaux d'économies d'énergie.

Date : **30 janvier 2013.**

Invités potentiels : DREAL, EIE, ARPE (interroger sur exemple de copro qui a fait des montages financiers particuliers), prêt collectif (Le Cristal), ADIL (Eco-PTZ)

Faire venir un journaliste.

Pas d'objet promotionnel.

4) Utilisation de la boîte Gmail : changement code d'accès, restreindre aux membres du bureau (Gisèle Camus)

5) Blog :

Demander un devis pour appui et formation dans la création d'un blog auprès de l'association Sol&Tic (Pascal Jarrosson)

6) Livret d'accueil : Alain Hébert s'est proposé de faire une mise en forme + impression. Réfléchir à compléter le contenu car la carte des copros sera sur une feuille volante pour pouvoir la modifier facilement (les membres du CA).



Conseil d'administration du 14/10/2013

- 7) **Définition des activités d'accueil** : lors de la réunion-débat, présenter le club + distribution du livret
- 8) **Paiement subvention 2013** : pas de virement 2013 à ce jour (à voir, Elsa Le Cronc), pour la demande 2014, le calendrier sera transmis par Elsa Le Cronc
- 9) **Point sur la situation de la copropriété Audibert**
Réponse à Mme Cazeneuve : son chèque ne peut être accepté car elle ne fait plus partie du CS (Marc Cros), vu compte rendu de l'AG du (je n'ai pas la date)
M. Multignier sera suppléant.